



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

25 mai 2023

# INTRODUCTION

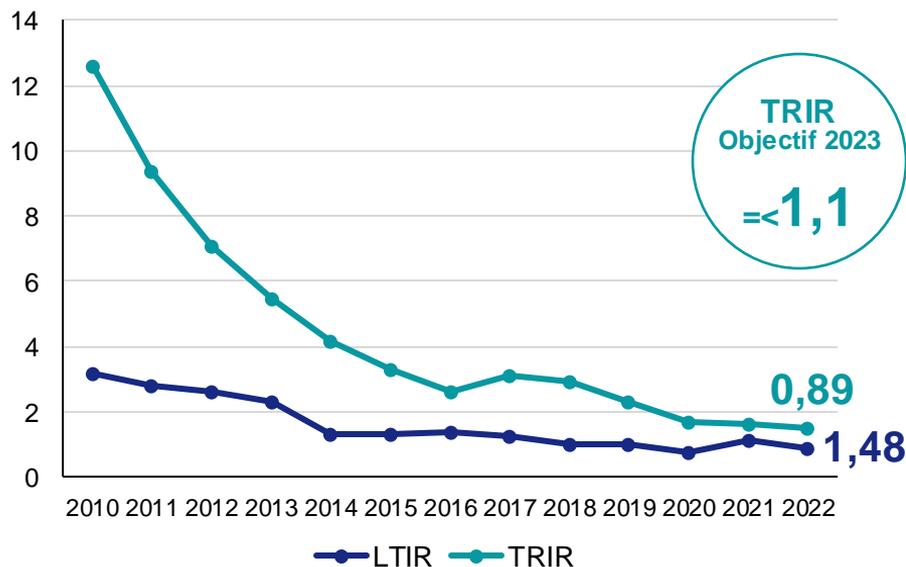
---

Philippe Guillemot  
Président du Conseil d'Administration et Directeur-Général

## SÉCURITÉ



### INDICATEURS SÉCURITÉ



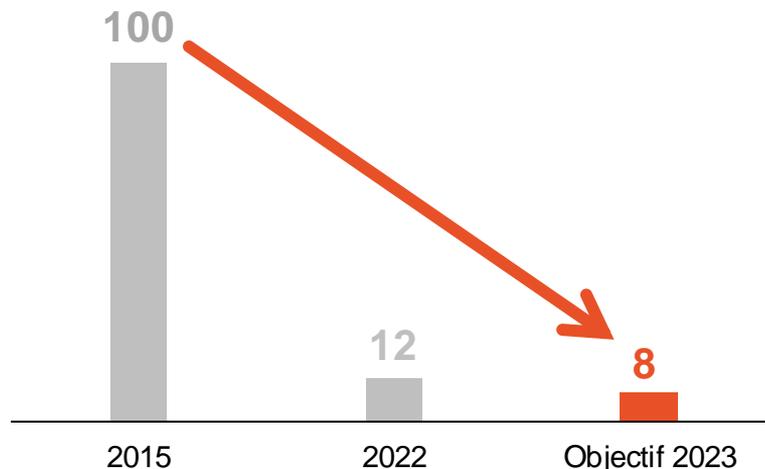
*LTIR : Lost Time Injury Rate (Taux de fréquence des accidents avec arrêt)*  
*TRIR : Total Recordable Injury Rate (Taux de fréquence des accidents avec ou sans arrêt)*

## QUALITÉ



### RÉCLAMATIONS CLIENTS

Base 100 en 2015



Hors automobile avant 2022

# RSE : LES RÉSULTATS TANGIBLES D'UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE...

## SOCIAL & SOCIÉTAL

**24 %** 

de femmes cadres

**1,3 M€**

Alloués à des actions bénéficiant aux communautés locales

## SANTÉ & SÉCURITÉ

**-50 %** 

Réduction des accidents avec et sans (TRIR) arrêts entre 2015 & 2022

## RESSOURCES UTILISÉES

**87 %**

D'électricité bas-carbone (renouvelable et nucléaire)



**97,3 %**

de nos déchets sont valorisés

**53 %**

de l'acier produit est issu de ferrailles recyclées

## ENVIRONNEMENT

**12**

études réalisées pour le suivi de la **Biodiversité** au Brésil



**40 %**

de la forêt brésilienne préservée à l'état naturel avec couloirs de circulation pour animaux sauvages

**9 %**

de nos besoins en eau d'origine pluviale

**CO<sub>2</sub>e**

**1,796**

tonne de CO<sub>2</sub>e par tonne de tubes produits vs 2 tonnes en moyenne pour nos concurrents\*

## ÉNERGIE



**40 %**

de l'énergie consommée est d'origine renouvelable

## CERTIFICATIONS

**100 %**

des sites certifiés ISO 14001

\* L'empreinte carbone de nos produits est basée sur le standard EPD International PCR2012 :01 et les normes ISO 14025 & EN 15804+A1.

# ... RECONNUS PAR LES MEILLEURES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRES

## NOTATIONS RSE



## DES ENGAGEMENTS FORTS



Réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2025 par rapport à 2017, en ligne avec l'Accord de Paris.

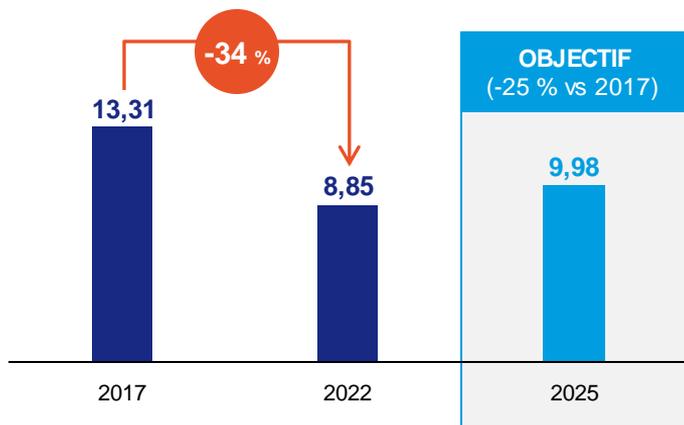
→ Validée par le SBTi en mai 2020, cette ambition est compatible avec la limitation du réchauffement climatique bien en deçà de 2°C.

# TRAJECTOIRE CARBONE DE -25 % D'ICI 2025 DEPASSÉE

Trajectoire carbone validée par le SBTi comme compatible avec un « réchauffement climatique <2°C »...

## ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE<sup>1</sup>

Émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub>e en millions de tonnes



<sup>(1)</sup> Émissions absolues de CO<sub>2</sub>e (scope 1,2 et 3) en millions de tonnes

### ACTIONS PHARE



► Engager les fournisseurs à réduire l'intensité des émissions (-45 %)



► Améliorer les efforts internes (-20 % d'émissions)

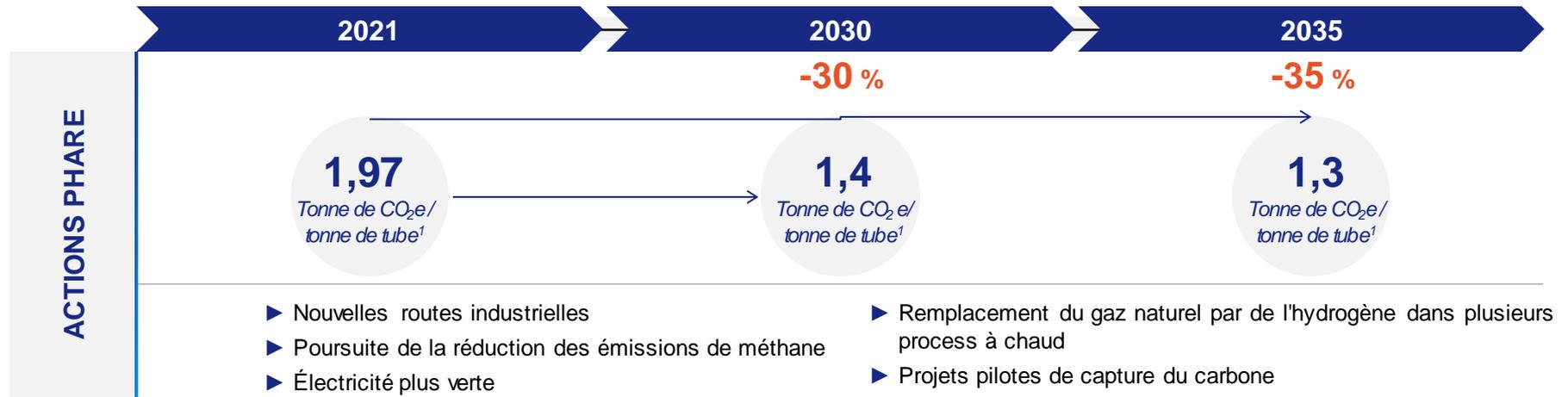
- Poursuivre le programme d'économie d'énergie
- Réduire les émissions de méthane (Carboval)
- Acheter de l'électricité plus verte (40 % d'énergies renouvelables en 2022)



► Optimiser les activités en aval (-25 % d'émissions)

- Améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement
- Augmenter les ventes sur les nouvelles énergies

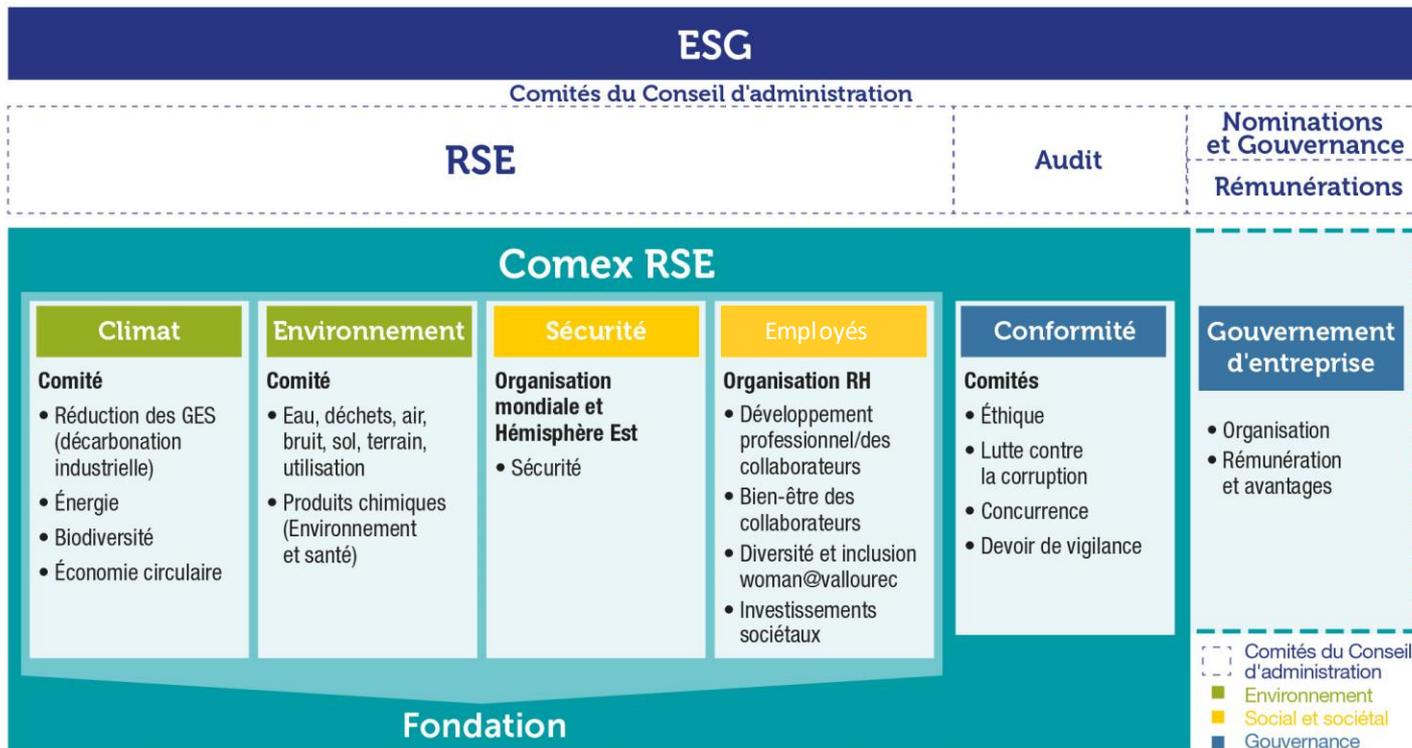
# VALLOUREC A DE NOUVELLES AMBITIONS POUR 2030 ET 2035



**Vallourec s'engage à contribuer à l'effort mondial pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 dans le cadre du principe « Net Zero »**

<sup>1</sup> Total des émissions, de CO<sub>2</sub> (scope 1, 2 & 3 amont)  
Source : information de la société Vallourec

# UNE GOUVERNANCE ESG RENFORCÉE POUR PILOTER LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU GROUPE



# FORTE DYNAMIQUE COMMERCIALE EN 2022

-  Pétrole et Gaz
-  Tubes de conduite
-  New Energies - Hydrogène

## AMÉRIQUE DU NORD

### LLOG EXPLORATION OFFSHORE

Projet de développement en eaux profondes Salamanca dans le Golfe de Mexique

### EXXONMOBIL

Projet LaBarge

## AMÉRIQUE DU SUD

**PETROBRAS**   
Renouvellement du contrat cadre de 3 ans pour le Brésil Offshore

**EXXONMOBIL**   
Contrat cadre de 10 ans pour le Guyana

## EUROPE

### STORENGY

Projet de stockage de H<sub>2</sub> HyPSTER

**NEPTUNE, SERICA, HARBOUR, INEOS, TOTALENERGIES**   
Renégociation des contrats long-termes

### WINTERSHALL

## AFRIQUE

**ENI**   
Projet Baleine en Côte d'Ivoire

**TOTALENERGIES**   
Angola, Congo, Namibie...

## MOYEN ORIENT / ASIE

**SAUDI ARAMCO**   
Nouveau contrat cadre de 10 ans

**ADNOC**   
Nouveau contrat long terme pour soutenir un plan de production ambitieux

# RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

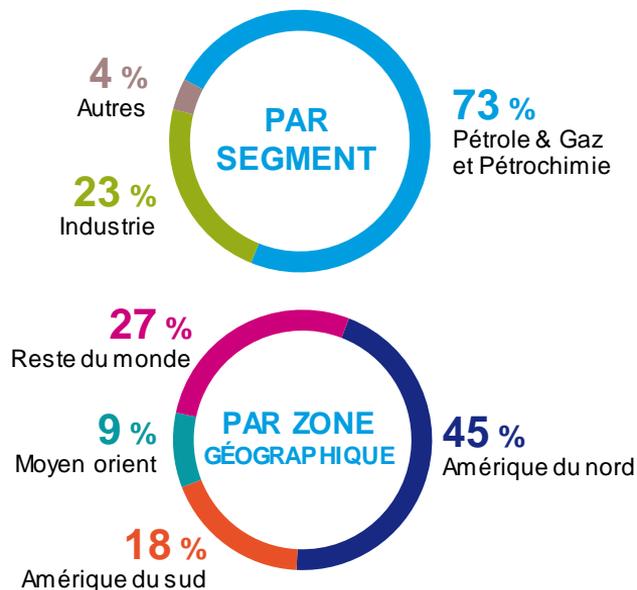
---

Sascha Bibert  
Directeur Financier

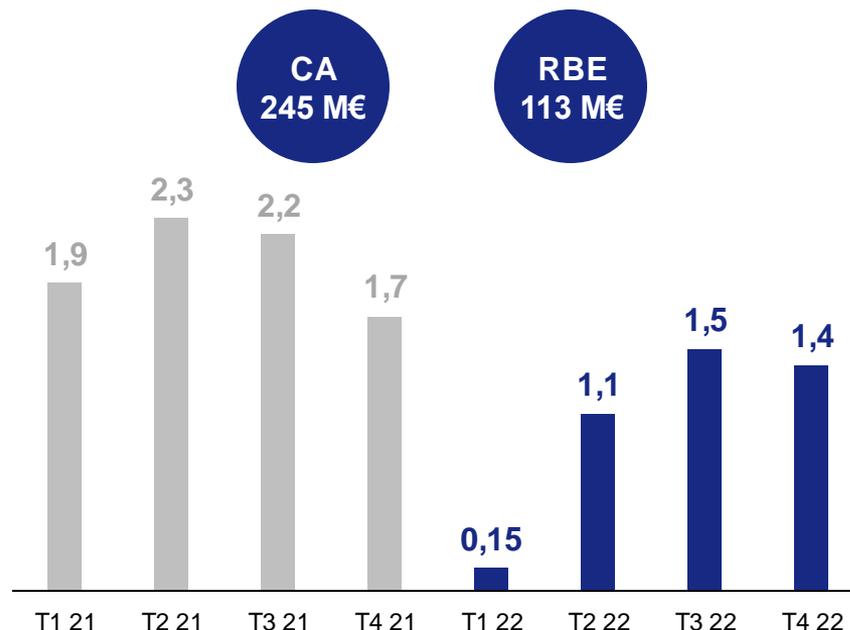
# NOUVELLE SEGMENTATION DES RÉSULTATS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

## TUBES

### CHIFFRE D'AFFAIRES 2022



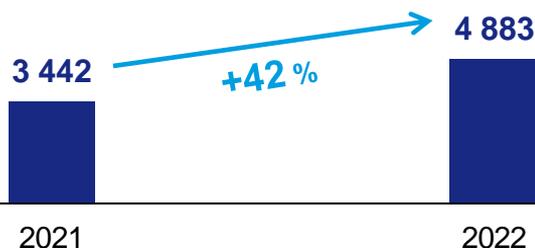
## MINE ET FORETS



# CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE 2022

## CHIFFRE D'AFFAIRES

En M€



## RBE

En M€



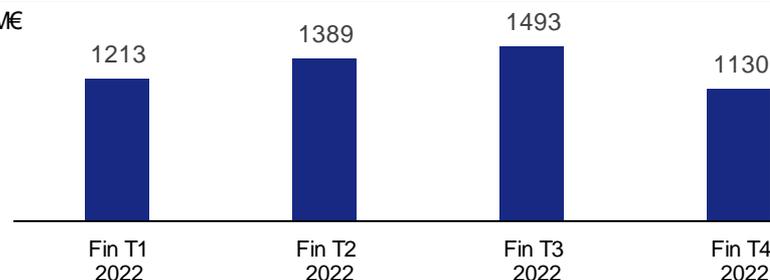
## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE<sup>(a)</sup>

En M€



## DETTE NETTE<sup>(b)</sup>

En M€



**Niveaux de CA et de RBE portés par une meilleure performance de l'activité Tubes**  
**Forte génération de flux de trésorerie disponible au T4**  
**Réduction plus marquée de la dette nette<sup>(a) (b)</sup>**

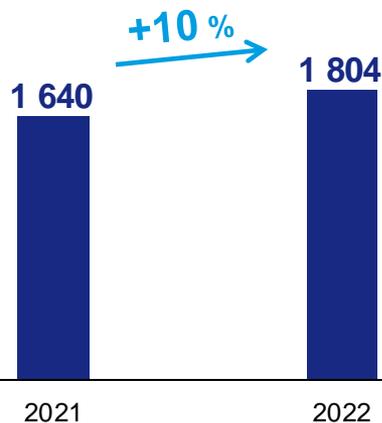
<sup>(a)</sup> Flux de Trésorerie Disponible se définit comme le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) ajusté des variations de provisions, moins Intérêts et Impôts décaissés, variation du Besoin en Fonds de Roulement, moins Investissements Industriels et moins Charges de Restructuration/Autr<sup>e</sup>

<sup>(b)</sup> Variation de la Dette Nette se définit comme le Flux de Trésorerie Disponible moins les Cessions d'Actifs/Autre

# 2022 : PRODUCTION ET CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ACTIVITÉ TUBES

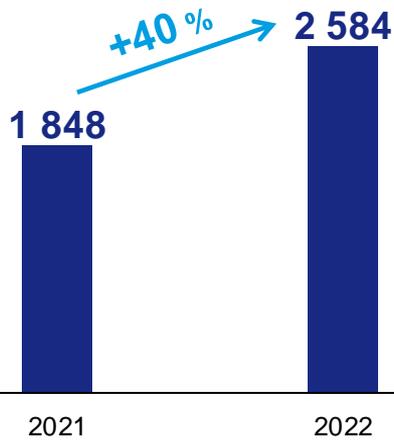
## PRODUCTION VENDUE

En kt



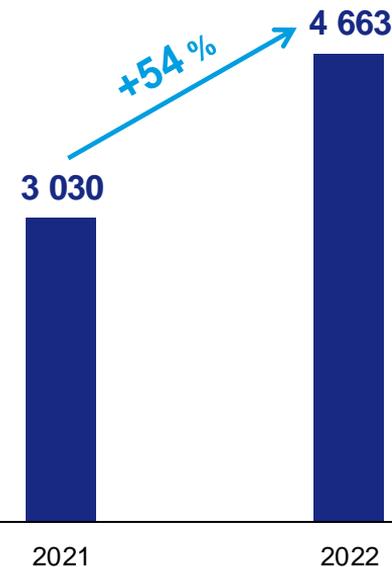
## PRIX DE VENTE MOYEN

En €/tonne



## CHIFFRE D'AFFAIRES

En M€



**À partir du premier trimestre 2022  
la stratégie valeur sur le volume porte ses fruits**

# DE SOLIDES PERFORMANCES DE L'ACTIVITÉ TUBES

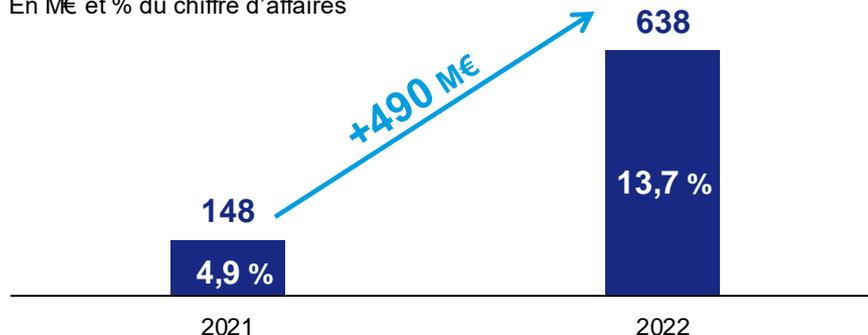
## RBE PAR TONNE DE L'ACTIVITÉ TUBES EN 2022

En €/tonne



## RBE

En M€ et % du chiffre d'affaires



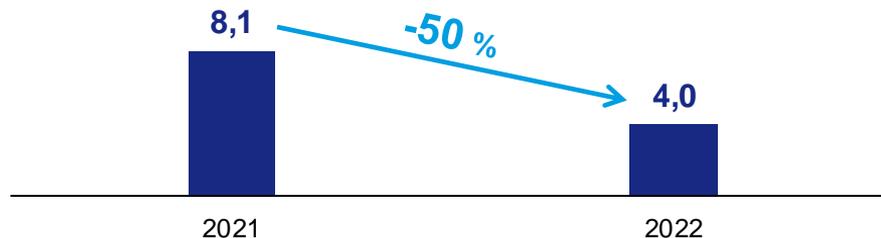
**Hausse de la rentabilité grâce à une politique de prix dynamique qui reflète l'évolution du marché**

- ▶ La revue stratégique des tarifications est implémentée à l'échelle du Groupe depuis le T2 2022
  - Une stratégie qui privilégie la valeur sur le volume
  - Priorité aux produits à haute valeur ajoutée
- ▶ Le RBE 2022 reflète les nouvelles mesures de prix appliquées depuis le T2 2022 avec un impact plus rapide et significatif aux États-Unis

# PERFORMANCES MINE ET FORÊTS 2022 AFFECTÉES PAR L'ARRÊT TEMPORAIRE DE LA MINE

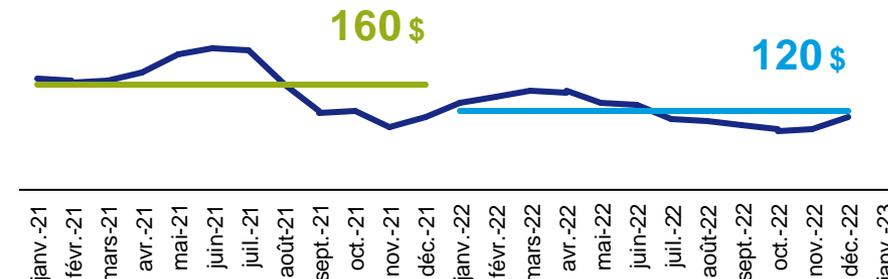
## PRODUCTION VENDUE

En M€



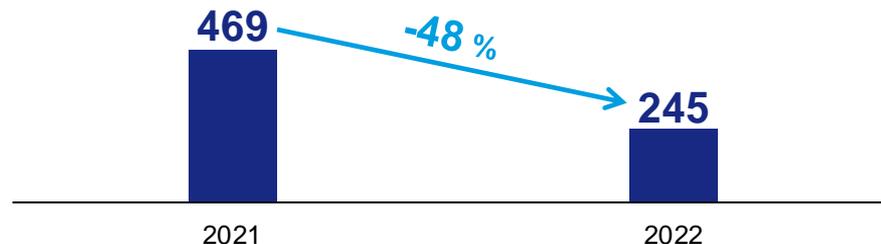
## PRIX DU MINÉRAI DE FER

CFR Chine 62 % Fe \$/tonne



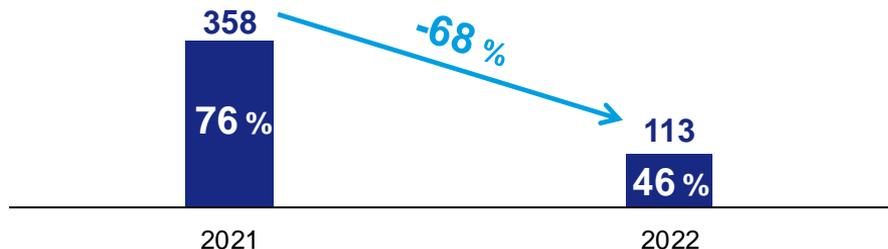
## CHIFFRE D'AFFAIRES

En M€



## RBE

En M€ et % du chiffre d'affaires

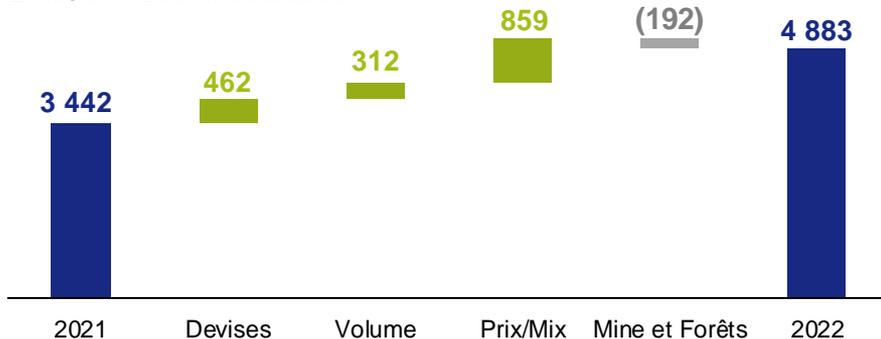


La rentabilité de la mine de fer a été temporairement affectée par une diminution de la production, une baisse des prix et une hausse des coûts

# 2022 : AUTRES FAITS MARQUANTS

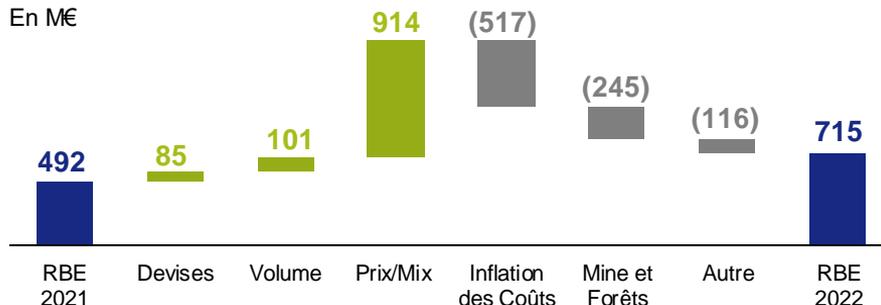
## CHIFFRE D'AFFAIRES 2021 VERS 2022

En M€ et % du chiffre d'affaires



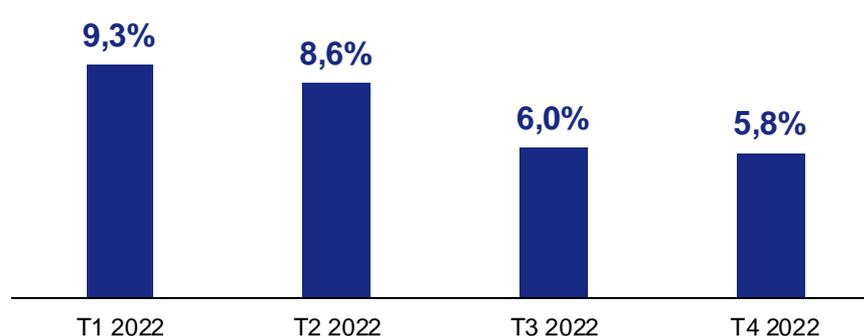
## RBE 2021 VERS 2022

En M€



## COÛTS ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX ET DE RECHERCHE

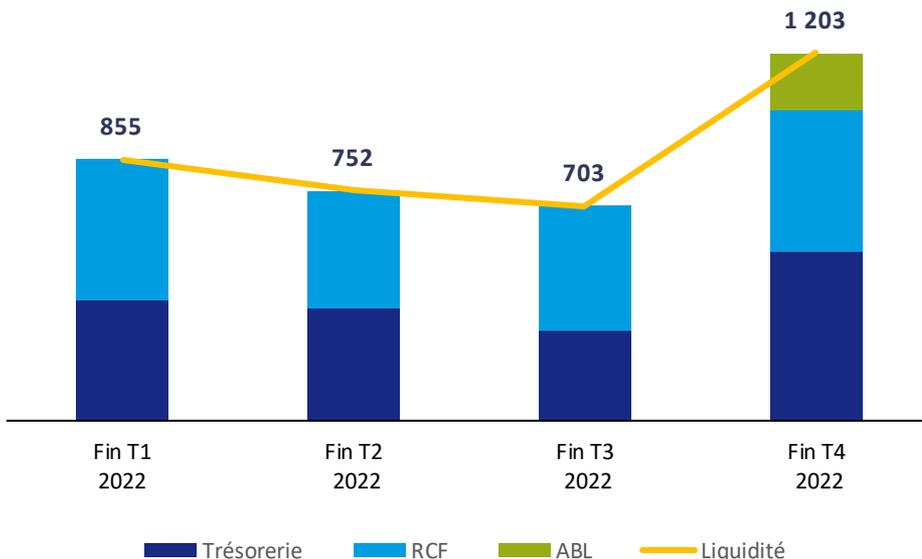
En M€ et % du chiffre d'affaires



- ▶ **Le résultat financier s'élève à -111 M€ contre -236 M€ en 2021** reflétant la nouvelle structure bilanciale
  - Les charges nettes d'intérêt s'élèvent à -95 M€ contre -147 M€ en 2021
- ▶ **Impôt sur les bénéfices de -113 M€** principalement liés aux filiales nord-américaine et brésilienne
- ▶ **Le résultat net, part du Groupe, s'est établi à -366 M€** du fait des frais de restructuration

# UNE LIQUIDITÉ ROBUSTE SANS ÉCHÉANCE DE DETTE AVANT 2026

En M€



## ► Liquidité fin T4 2022 de 1 203 M€ :

- Trésorerie au bilan de 552 M€
- Ligne de crédit confirmée (RCF) de 462 M€ (non utilisée)
- Ligne de crédit confirmée adossée à des actifs (ABL) de 210 M€<sup>(a)</sup>

## ► Échéances : aucun remboursement de dette prévu avant juin 2026

- **Prêts :**  
Obligation de 1 023 M€ (juin 2026),  
Prêt Garanti par l'État de 262 M€ (juin 2027)
- **Facilités :**  
Ligne de crédit confirmée (juin 2026),  
Ligne de crédit confirmée adossée à des actifs (novembre 2027)

## ► S&P Global a relevé en mars 2023 la note de crédit à long terme de Vallourec de « B+ » à « BB- » assortie d'une perspective positive

<sup>(a)</sup> 8,5 M\$ de lettre de crédit émis à fin décembre 2022

# VERS UN NOUVEAU VALLOUREC

---

Philippe Guillemot  
Président du Conseil d'Administration et Directeur-Général



# LE PLAN NEW VALLOUREC ET SES OBJECTIFS



## ORGANISATION

- ▶ **Une politique Ressources Humaines** pour renforcer la culture de la performance, et aligner les objectifs des équipes avec les objectifs du Groupe
  - ▶ **Une réduction significative des frais généraux** par une simplification de l'organisation et l'arrêt de projets non stratégiques
  - ▶ **Des plans de départs** en France, en Allemagne, et au Royaume-Uni

## COMMERCE

- ▶ Exécution du programme « **Priorité à la valeur sur le volume** » pour se positionner sur les marchés les plus profitables

## OBJECTIFS

Rendre le Groupe résilient  
en bas de cycle

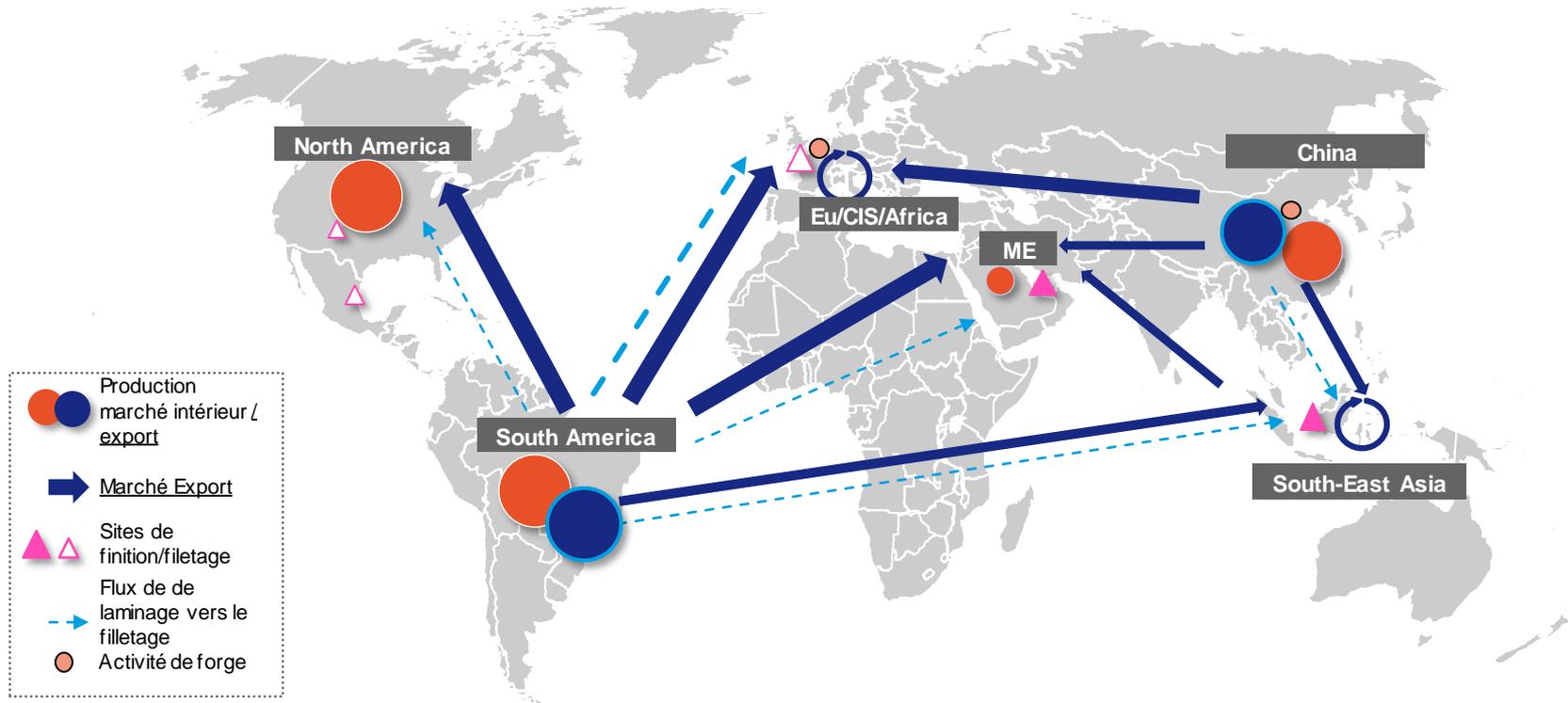
Comblent l'écart  
de rentabilité avec  
les meilleurs acteurs  
du secteur

## INDUSTRIE

- ▶ **Pilotage du processus de fermeture des sites Allemands**, et préparation des programmes de *démantèlement*
- ▶ **Élargissement de la gamme produite au Brésil** par des investissements significatifs en 2022 *et* 2023
- ▶ **Lancement d'initiatives de réduction structurelle des stocks**

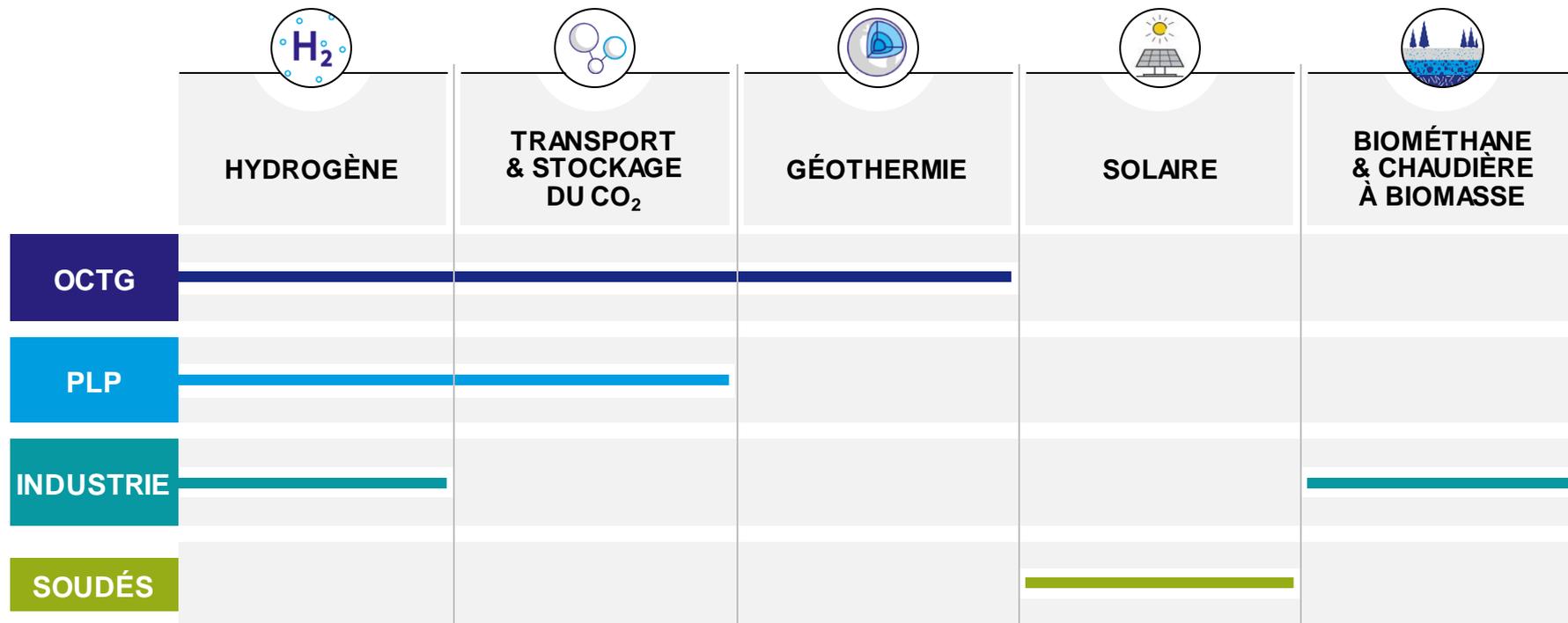
Exécution du plan New Vallourec en ligne avec les objectifs fixés en mai 2022

# UNE NOUVELLE EMPREINTE INDUSTRIELLE DÈS 2024



**Des capacités de production dimensionnées pour utiliser au mieux les outils critiques : traitement thermique et filetage premium**

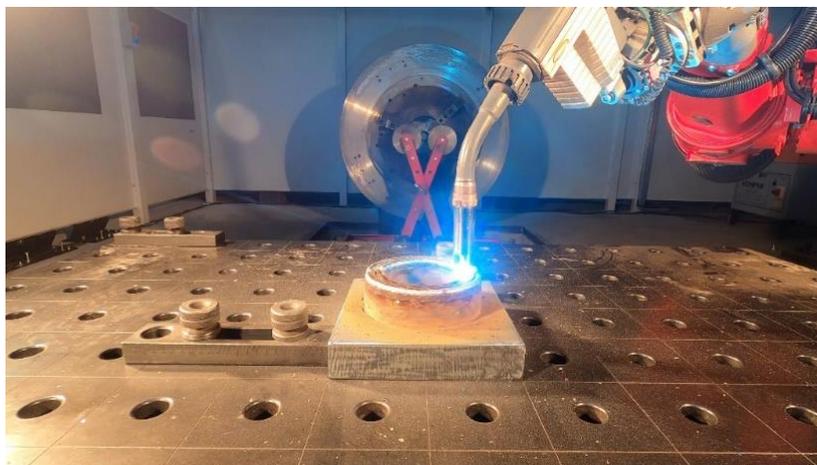
# NOTRE SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE DE MÉTALLURGIE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



**Une stratégie qui s'appuie sur notre expertise existante  
pour développer de nouveaux leaderships technologiques**

# FABRICATION ADDITIVE : UN EXEMPLE D'APPLICATION DE NOS EXPERTISES POUR DE NOUVEAUX MARCHÉS

## FABRICATION ADDITIVE



### Un savoir-faire reconnu dans l'industrie

- ▶ En métallurgie pour la fabrication de pièces complexes
- ▶ En Contrôles Non Destructifs pour les phases de test et de qualification

### Associé à des équipements de dernière génération

- ▶ Une unité de robots implantée sur notre site d'Aulnoye-Aymeries
- ▶ Une complémentarité avec nos processus de production traditionnels

# STOCKAGE D'HYDROGÈNE : UN EXEMPLE D'APPLICATION DE NOS EXPERTISES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



## Conception et développement d'un système de stockage vertical d'hydrogène comprimé, reposant sur nos savoir-faire historiques

- ▶ Expertise métallurgique pour répondre aux contraintes techniques liées à la présence d'hydrogène
- ▶ Création d'une solution sécurisée de stockage d'hydrogène avec une faible empreinte au sol et s'appuyant sur :
  - ▶ Des tubes Vallourec
  - ▶ Les dernières générations de connexions VAM®

# PERSPECTIVES 2023

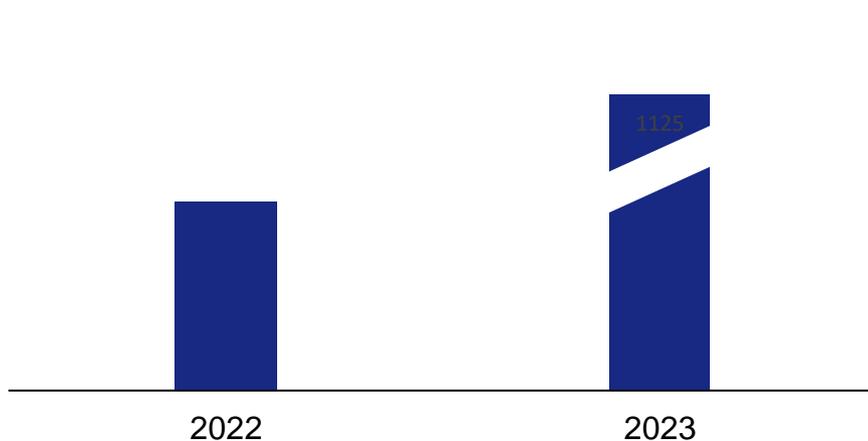
---

Philippe Guillemot  
Président du Conseil d'administration et Directeur-Général

# PERSPECTIVES 2023

**POURSUITE DE L'AUGMENTATION DU RBE,  
GRÂCE AUX SEGMENTS TUBES  
ET MINE ET FORÊTS...**

En M€



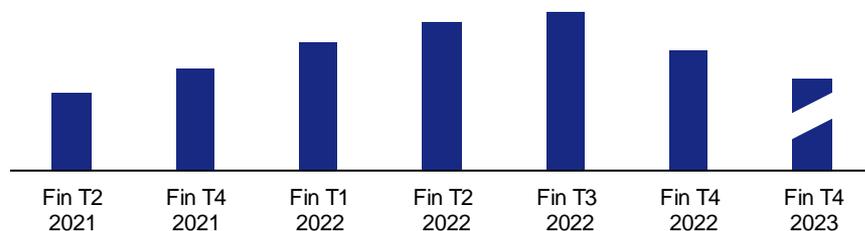
**...UN FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE POSITIF EN ... (a)**

En M€



**...ET LA POURSUITE DE LA RÉDUCTION DE LA DETTE NETTE (b)**

En M€



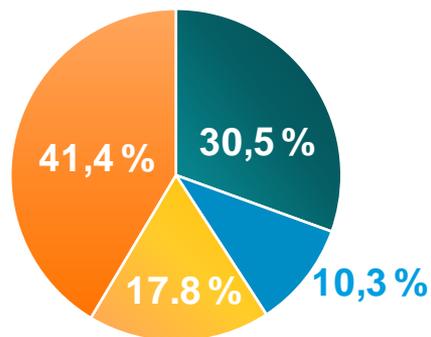
**Génération de flux de trésorerie disponible permettant la poursuite de la réduction de la dette nette vers l'objectif de dette nette zéro pour fin 2025 au plus tard**

<sup>(a)</sup> Flux de Trésorerie Disponible se définit comme le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) ajusté des variations de provisions, moins Intérêts et Impôts décaissés, variation du Besoin en Fonds de Roulement, moins Investissements Industriels et moins Charges de Restructuration/Autre

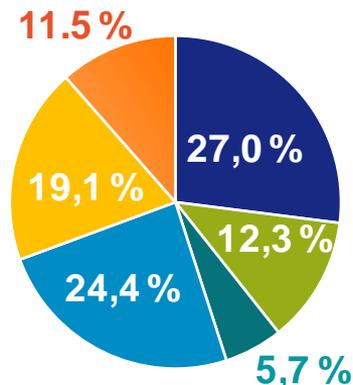
<sup>(b)</sup> Variation de la Dette Nette se définit comme le Flux de Trésorerie Disponible moins les Cessions d'Actifs/Autre

# ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT VALLOUREC

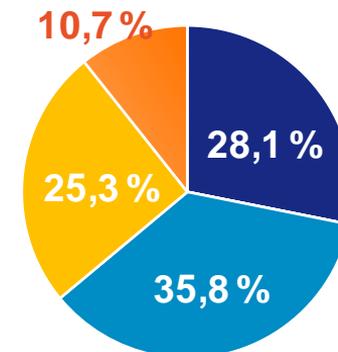
STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT  
(JUILLET 2020)



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT  
(DÉCEMBRE 2021)

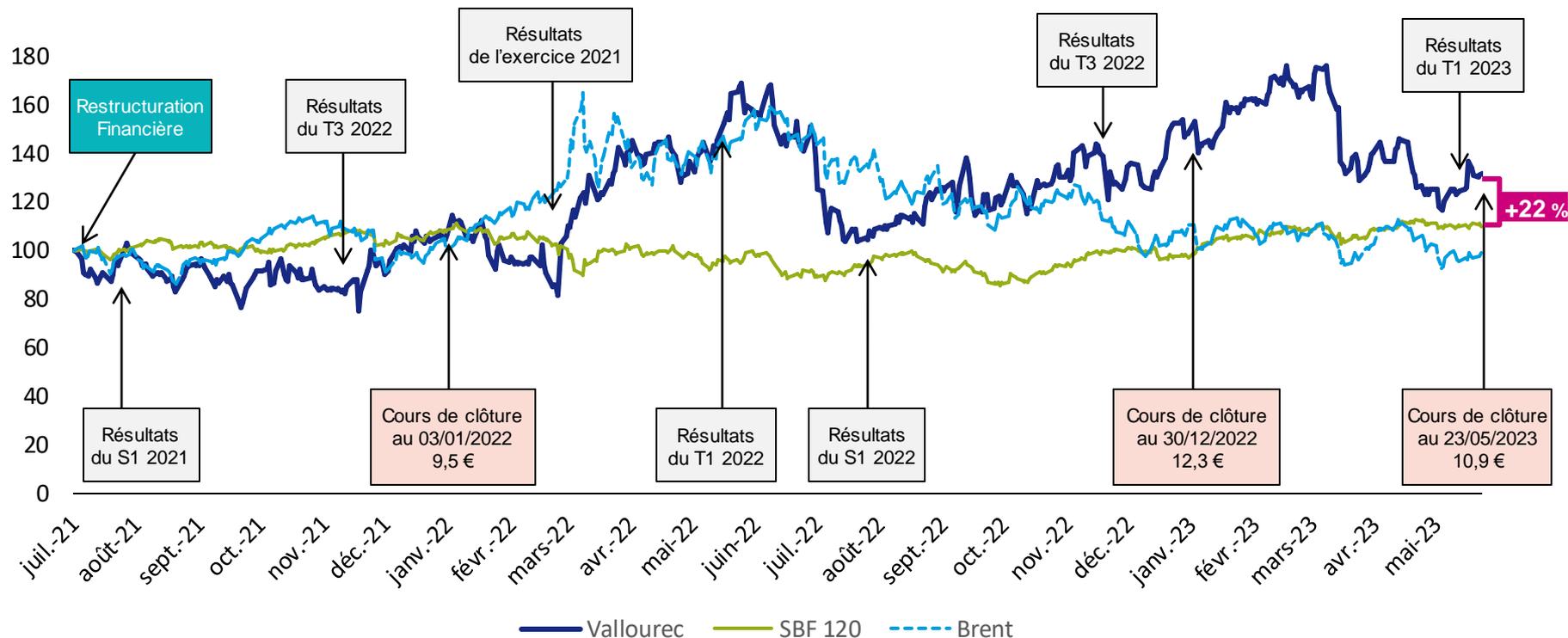


STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT  
(NOVEMBRE 2022)



**Une base d'actionnaires plus solide avec une participation accrue des investisseurs institutionnels**  
**Les investisseurs identifiés représentent la plus grande part de l'actionariat**

# ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE



**+30 % DE HAUSSE DU COURS DE BOURSE EN 2022**

Source : Bloomberg, Index100 au 1<sup>er</sup> juillet 2021

# GOUVERNANCE ET RÉMUNÉRATION

---

Pierre Vareille

Vice-président du Conseil d'administration et Administrateur Référent

# 1

## LA DIRECTION GÉNÉRALE

---

- ▶ Le 20 mars 2022, au terme d'un processus de sélection externe mené par un comité spécial du Conseil d'administration, M. Philippe Guillemot a été désigné pour succéder à M. Edouard Guinotte en tant que Président-Directeur général de Vallourec, avec effet immédiat et pour la durée de son mandat d'administrateur, soit quatre ans
- ▶ Conformément au Code de commerce, les fonctions de M. Olivier Mallet en qualité de Directeur général délégué sont arrivées à échéance le 20 mars 2022, suite à la nomination de M. Philippe Guillemot en qualité de nouveau Président-Directeur général. M. Olivier Mallet n'a pas été remplacé
- ▶ L'organisation opérationnelle de la Direction Générale du Groupe s'appuie par ailleurs sur un Comité Exécutif

# 2

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

# CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Président**  
Directeur Général

**Philippe  
Guillemot**



**Vice-Président**  
Administrateur  
Référént

**Pierre  
Vareille**

*Indépendant*



**Corine  
de Bilbao**

*Indépendante*



**Angela  
Minas**

*Indépendante*



**Patrick  
Poulin**

*Représentant des salariés*



**Hera  
Siu**

*Indépendante*



**Gareth  
Turner**

*Apollo Management*



**Maria Silvia  
Marques**

*Indépendante*

*Mandat expirant à l'issue  
de l'Assemblée Générale.  
Maria Silvia Bastos Marques  
a fait part de sa décision  
de ne pas demander  
le renouvellement de son mandat*

**71,42 %**  
d'indépendants

**5**  
nationalités

**57,1 %**  
de femmes

# 3

## REMUNÉRATION 2022 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

---

# RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN 2022



*Ancienne direction : du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mars 2022*

## **Edouard Guinotte** (Président Directeur Général)

### ► **Part Fixe Annuelle**

Maintenue inchangée à 600 000 euros, soit un montant effectivement versé de **130 434,78 euros** *prorata temporis*

### ► **Part Variable 2022**

Principe :

La part variable varie de 0 à 100 % de la part fixe à la cible et peut atteindre 135 % en cas d'atteinte des objectifs maximum

Par exception, pour 2022, rémunération variable de **130 434,78 euros** bruts, calculée *prorata temporis* sur la base d'un taux de réussite des objectifs à 100 %

# RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN 2022



*Ancienne direction : du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mars 2022*

**Olivier Mallet**  
(Directeur Général Délégué)

## ► Part Fixe Annuelle

Maintenue inchangée à 470 000 euros, soit un montant effectivement versé de **102 174,78 euros** *prorata temporis*

## ► Part Variable 2022

Principe :

La part variable varie de 0 à 75 % de la part fixe à la cible et peut atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximum

Par exception, pour 2022, rémunération variable de **76 631,09 euros** bruts, calculée *prorata temporis* sur la base d'un taux de réussite des objectifs à 100 %

# RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN 2022



*Nouvelle direction : du 20 mars 2022 au 31 décembre 2022*

## Philippe Guillemot (Président Directeur Général)

### ► Part Fixe Annuelle

Fixée à 1 000 000 euros, soit un montant effectivement versé de **782 614,95 euros** *prorata temporis* (pour la période comprise entre le 20 mars et le 31 décembre 2022)

### ► Part Variable 2022

Principe :

La part variable varie de 0 à 100 % de la part fixe à la cible et peut atteindre 135 % en cas d'atteinte des objectifs maximum

Au titre de l'exercice 2022, M. Philippe Guillemot bénéficie d'une rémunération variable de **533 352,09 euros** bruts (pour la période comprise entre le 20 mars et le 31 décembre 2022). Son taux est de 68,15% de la rémunération fixe effectivement versée en 2022

# RÉSULTAT DE LA PART VARIABLE 2022

## PHILIPPE GUILLEMOT :

### OBJECTIFS (% de la part fixe)

### RÉSULTATS

<b>Performance financière (60%)</b>	<b>32,80%</b>	
Flux net de trésorerie généré par l'activité (30%)	0,00%	
EBITDA (30%)	32,80%	
<b>Performance opérationnelle (20%)</b>	<b>27,00%</b>	
Plan de transformation (20%)	27,00%	
<b>Performance RSE (20%)</b>	<b>8,35%</b>	
Qualité (5%)	5,35%	
Sécurité (10%)	0,00%	
Indicateur composite RSE (5%)	3,00%	
<b>Total (100%)</b>	<b>68,15%</b> (soit 533 352,09 € bruts)	<b>Vs. 2021 : 98,93%</b>

► S'agissant de la performance opérationnelle, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations a fixé le taux correspondant à ce critère à 27% en soulignant :

- la constitution du nouveau Comité Exécutif en ligne avec le plan stratégique
- la mise en œuvre du plan de réorganisation en Europe aboutissant à l'arrêt de la production à Saint-Saulve (décembre 2022), Rath (fin 2023) et Mülheim (fin 2023). Ces réorganisations ont fait l'objet d'accords conclus avec les partenaires sociaux
- la revue complète du système de management de la performance en cohérence avec les priorités du plan stratégique (incluant notamment la revue des KPI's suivis, le pilotage des projets transverses, les rémunérations variables)
- la focalisation des objectifs et de la stratégie commerciale sur les objectifs de création de valeur (« Priorité à la valeur sur le volume »)
- le pilotage du cash par la mise en œuvre du plan d'action « Payable / Receivable / Inventory »

# PLAN DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS DE PRÉFÉRENCE (MEP) – (1/2)



- ▶ Le Conseil d'Administration a mis en place le 13 octobre 2021 un mécanisme de rémunération en actions de préférence de la Société, reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity*
- ▶ Ce plan continue de bénéficier au Président-directeur général, aux membres du Comité Exécutif et à certains cadres dirigeants. Il remplace, pour ces bénéficiaires, tous les autres plans d'incitation long terme
- ▶ Ces **actions de préférence**, de différentes catégories, sont convertibles en actions ordinaires sous réserve d'une condition de performance indexée sur l'atteinte d'un cours cible de l'action Vallourec, à savoir, respectivement : (i) 16,19 € pour la Tranche 2 ; (ii) 20,22 € pour la Tranche 3 ; (iii) 28,32 € pour la Tranche 4. Le cours cible doit être atteint pendant 90 jours consécutifs pour que la condition de performance soit remplie. Il est proposé à cette assemblée d'approuver la modification de cette condition de performance de façon à ce qu'elle soit appréciée sur la base du cours moyen sur 90 jours

# PLAN DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS DE PRÉFÉRENCE (MEP) – (2/2)

- ▶ Des **modalités spécifiques pour l'appréciation des conditions de performance** sont prévues pour l'ensemble des bénéficiaires des actions de préférence dans certaines circonstances, suite à une décision du Conseil d'Administration le 30 avril 2023 :
  - En cas de transaction significative et sous certaines conditions, l'atteinte de la condition de performance sera appréciée par rapport au prix de la transaction ou du cours de bourse suivant la transaction
  - L'appréciation de la condition liée au cours de bourse tiendra compte des distributions exceptionnelles réalisées par la Société, de sorte que le déclenchement des seuils de performance soit ajusté en conséquence
  
- ▶ Le 4 juin 2022, le Conseil d'Administration a attribué à M. Philippe Guillemot au titre de l'exercice 2022 en sa qualité de Directeur Général, 2 058 876 actions de préférence se décomposant de la façon suivante :
  - 957 938 Actions de préférence (Tranche 2)
  - 957 938 Actions de de préférence (Tranche 3)
  - 143 000 Actions de préférence (Tranche 4)

# 4

## REMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

---

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS (1/2)

▶ **1 250 000 €** : montant de l'enveloppe annuelle susceptible d'être allouée aux administrateurs

## ▶ **Modalités de répartition de l'enveloppe :**

- **Participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités**

- » **La participation d'un administrateur à une réunion du Conseil d'administration d'une durée égale ou supérieure à une heure, donne lieu au versement de :**

- 3 000 euros en cas de présence physique (15 000 euros pour le Vice-Président du Conseil d'administration)
- 1 500 euros en cas de participation par vidéoconférence ou par audioconférence (7 500 euros pour le Vice-Président du Conseil d'administration)

- » **La participation d'un administrateur à une réunion d'un comité du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, donne lieu au versement de :**

- 5 000 euros en cas de présence physique (10 000 euros pour le président du comité concerné)
- 2 500 euros en cas de participation par vidéoconférence ou par audioconférence (5 000 euros pour le Vice-Président du Conseil d'administration)
- Par exception, les réunions du Comité des Rémunérations ne donnent lieu à aucune rémunération

- **Règle de présence physique**

- » Les participations par vidéoconférence ou audioconférence ne doivent pas excéder 40% des réunions programmées. Au-delà de ce seuil, les administrateurs ne seront pas rémunérés pour les réunions (hors réunions exceptionnelles) auxquelles ils ont participé par vidéoconférence

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS (2/2)

- **Déplacements**

- » **Prime de déplacement**

- Si la réunion du Conseil d'administration se tient en France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis les Etats-Unis, la Chine ou le Brésil, et une prime d'un montant de 2 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis l'Europe (hors France)
- Si la réunion du Conseil d'administration se tient dans un autre pays que la France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis un autre pays que celui où se tient la réunion du Conseil d'administration

- » **Frais**

- Les administrateurs ont droit au remboursement des frais exposés par eux dans le cadre de l'exercice de leur mandat (notamment les éventuels frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions du Conseil et des comités)

▶ **Les censeurs ne percevront pas de rémunération**

▶ **M. Gareth Turner a renoncé à percevoir une rémunération au titre de son mandat**

# 5

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX POUR 2023**

---

# RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN 2023



## ► Part fixe annuelle

- M. Philippe Guillemot, Président-directeur général : 1 000 000 € (inchangée)

## ► Part variable

- Pour le Président-directeur général, la part variable continuera de varier de 0 à 100 % de la part fixe à la cible et de pouvoir atteindre 135 % en cas d'atteinte des objectifs maximum
- Au titre de l'exercice 2023 la part variable du Président-Directeur Général pourra être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de désendettement du Groupe, la part variable maximum pouvant alors atteindre 175,5 % de sa rémunération cible (montant maximum cohérent avec les analyses marché au sein du SBF 120)
- Cet « accélérateur » de 30 % s'appliquera également, avec le même mécanisme, à la rémunération variable des cadres et dirigeants du Groupe

# RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN 2023

## ► Objectifs de la part variable 2023

- **Performance financière : 60%**
  - » EBITDA
  - » EBITDA par tonne
  - » Stock (« *Inventory Days on Hand* »)
- **Performance opérationnelle : 20%**
  - » Accélération de la performance
- **RSE : 20%**
  - » Qualité
  - » Sécurité
  - » Émissions de carbone et Mixité

# AUTRES ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

► M. Philippe Guillemot ne bénéficie pas d'un contrat de travail

## ► **Retraite supplémentaire**

- Participation aux régimes existants de retraite supplémentaire à cotisations définies offerts aux mandataires sociaux et cadres dirigeants du groupe Vallourec, à savoir (i) le régime obligatoire à cotisations définies du groupe (article 82) et (ii) le régime individuel soumis à des critères de performance (article 83)

## ► **Clause de non-concurrence**

- Durée : 18 mois avec possibilité pour le Conseil d'Administration d'y renoncer au moment du départ
- Territoire : Europe, Moyen-Orient, États-Unis, Mexique, Argentine, Brésil, Chine, Ukraine et Russie
- Champ : toute collaboration avec une société ou un groupe de sociétés réalisant plus de 50 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé dans la conception, la production, la vente ou l'utilisation de tubes sans soudure au carbone ou tout type de solution venant en concurrence avec les tubes sans soudure dans l'industrie de l'acier pour une application dans le domaine énergétique
- Indemnité : 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes (sur la base de la moyenne des rémunérations fixes et variables versées au cours des deux exercices précédant la date du départ)  
Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause
- Paiement de l'indemnité de non-concurrence exclu en cas de retraite ou si le dirigeant a de plus de 70 ans

# AUTRES ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

## ► Indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint

- Plafonnée à deux ans de rémunération brute (fixe et variable), calculée sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles fixes et variables brutes due au titre des deux exercices fiscaux précédant la date du départ
- Le montant de l'indemnité de fin de mandat dépendra du taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle des trois derniers exercices précédant le départ
- Une révocation motivée par une faute grave ou lourde ne donnera pas lieu au paiement de l'indemnité
- Aucune indemnité de fin de mandat ne sera due en cas de départ volontaire, si le dirigeant a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance ou encore en cas de fin de mandat en raison de l'atteinte de la limite d'âge
- Le montant cumulé de l'indemnité de fin de mandat et de la contrepartie financière de l'obligation de non-concurrence sera plafonné à deux ans de rémunération brute (fixe et variable)

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

Exercice clos le 31 décembre 2022

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ▶ Rapports sur les résolutions soumises à votre approbation
  - **Assemblée Générale Ordinaire**
    - Rapport sur les comptes annuels (1<sup>ère</sup> résolution)
    - Rapport sur les comptes consolidés (2<sup>ème</sup> résolution)
  
  - **Assemblée Générale Extraordinaire**
    - Rapport sur les opérations sur le capital (12<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions)
  
- ▶ Rapports ne donnant pas lieu à une résolution de l'Assemblée générale
  - Rapport spécial sur les conventions réglementées
  - Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales

# RAPPORTS SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



Nous avons conduit un audit des comptes annuels et consolidés selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Titre du rapport	Opinion	Justification des appréciations – Points clés de l'audit
Rapport d'audit sur les comptes annuels (1 <sup>ère</sup> résolution)	Certification sans réserve	➤ Évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes S.A.S.
Rapport d'audit sur les comptes consolidés (2 <sup>ème</sup> résolution)	Certification sans réserve	➤ Évaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT « Vallourec Eastern Hémisphère Tubes ».

### Vérifications spécifiques : pas d'observation à formuler

- Nous avons vérifié que le rapport de gestion et les notes annexes aux comptes donnent une information appropriée, notamment en ce qui concerne l'exactitude et la sincérité des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et aux engagements consentis en leur faveur.
- Nous avons également procédé à la vérification du respect de la présentation des comptes consolidés au format d'information électronique unique européen, dit « ESEF » (n°2019/815) du 17 décembre 2018.

# RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Titre du rapport	Conventions	Observations
Rapport spécial sur les conventions réglementées	Convention autorisée depuis la clôture et soumise à votre approbation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce</li> </ul>
	Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale	<p><u>Convention approuvée au cours de l'exercice écoulé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nous avons été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention avec M. Edouard Guinotte, déjà approuvée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2022.</li> <li>➤ Cette convention est relative au protocole transactionnel dans le contexte de la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général. Ce protocole prévoit le versement à M. Édouard Guinotte d'une indemnité transactionnelle, ainsi que la mise en œuvre de l'obligation de non-concurrence prévue lors de la nomination de M. Édouard Guinotte.</li> </ul>
		<p><u>Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.</li> </ul>

Titre du rapport	Observations
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	<p><b>Conclusion d'assurance modérée</b> sur la déclaration consolidée de performance extra-financière conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nous vous informons que, sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au référentiel du groupe VALLOUREC.</li></ul>
	<p><b>Conclusion d'assurance raisonnable</b> sur une sélection d'informations extra-financières incluses dans la déclaration :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nous vous informons que, sur la base de nos travaux, les informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel du groupe VALLOUREC.</li></ul>

# 53 RAPPORTS SUR LES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration	Modalités
12 <sup>ème</sup>	Autorisation, avec faculté de subdélégation, à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires existantes ou à émettre.	14 mois	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Au profit des bénéficiaires que le Conseil d'administration déterminera;</li><li>➤ Dans la limite de 0,17% du capital social de la Société à la date de la décision du CA;</li><li>➤ Les actions qui seraient attribuées aux cadres non bénéficiaires du <i>Management Incentive Package</i> mis en place aux termes de la dixième résolution des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 7 septembre 2021 seront soumises à des conditions de performance.</li></ul>

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

# 54 RAPPORTS SUR LES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration	Bénéficiaires	Modalités
13 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions et/ou diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	➤ Réserve aux adhérents d'un ou de plusieurs plans d'épargne salariale mis en place au sein d'une entreprise du Groupe.	➤ Dans la limite de 0,75% du capital social de la Société à la date de la décision du CA.  Etant précisé que ce plafond <ul style="list-style-type: none"> <li>est cumulatif entre les résolutions 13 et 14, et</li> <li>s'imputera sur le plafond global de 1 831 427 euros prévu au §2 de la 18<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 24 mai 2022</li> </ul>
14 <sup>ème</sup>		18 mois	➤ Réserve <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) aux salariés et mandataires sociaux de la Société et du Groupe Vallourec;</li> <li>(ii) aux fonds communs de placement d'entreprise.</li> </ul>	

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'administration.
- Les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation des ces délégations par votre Conseil d'Administration.

# 55 RAPPORTS SUR LES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



Résolution	Objet	Modalités
15 <sup>ème</sup>	Modification des modalités de conversion déjà inscrites dans les statuts des actions de préférence dites de «Tranche 2 », de « Tranche 3 » et de «Tranche 4 »	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les ADP ont été autorisées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 décembre 2021, à laquelle nous avons présenté un rapport.</li><li>➤ Cette conversion s'analyse comme la conversion de ces Actions de Préférence en actions de nouvelles catégories.</li><li>➤ Les modifications aux modalités de conversion proposées concernent:<ul style="list-style-type: none"><li>○ la définition du Prix Moyen des Actions, qui désormais désigne le prix moyen pondéré par les volumes d'une Action Ordinaire sur le marché réglementé d'Euronext Paris, et</li><li>○ critère de satisfaction des conditions basé sur la moyenne arithmétique du prix moyen journalier de l'action sur une période consécutive de 90 jours de bourse.</li></ul></li></ul>

- **Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France**
- **Nous n'avons pas d'observation à formuler sur**
  - la présentation de l'incidence de l'opération ;
  - le rapport de conversion ;
  - la présentation des modifications envisagées des caractéristiques des Actions de Préférence ;
  - et par voie de conséquence, sur la conversion envisagée.
- **Nous établirons un rapport complémentaire si des opérations de conversion d'Actions de Préférence sont réalisées par votre Président conformément aux dispositions statutaires.**

# QUESTIONS / RÉPONSES

---

# VOTE DES RÉSOLUTIONS

---

Sarah Dib,  
Secrétaire Générale

# 1

## VOTE DES RÉOLUTIONS PARTIE ORDINAIRE

---

# 1<sup>ÈRE</sup> RÉSOLUTION

ORDINAIRE



## ► **Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022**

## ► **Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022**

## 3<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

### ► Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Résultat de l'exercice : **1 657 926 018,88€**
- Il est proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice et d'affecter le résultat en totalité au compte report à nouveau

## 4<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Approbation des informations relatives à la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise**

## 5<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Philippe Guillemot, en sa qualité de Président Directeur Général**

## 6ÈME RÉOLUTION

- ▶ **Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Edouard Guinotte, en sa qualité de Président Directeur Général du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 20 mars 2022 (inclus), ainsi que des conditions financières liées à l'exécution et à la cessation de ses fonctions de Président Directeur Général le 20 mars 2022**

## 7<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Olivier Mallet, en sa qualité de Directeur Général Délégué du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 20 mars 2022 (inclus)**

## 8ÈME RÉOLUTION

- ▶ **Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2023**

## 9<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (autres que le Président) pour l'exercice 2023**

# 10<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

- ▶ **Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'intervenir sur les actions de la Société**

# 11<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

## ► Approbation de la stratégie climatique

# 2

## VOTE DES RÉOLUTIONS PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

# 12<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

EXTRAORDINAIRE



- ▶ **Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance**

# 13<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Délégation de compétence accordée au Conseil d'Administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

# 14<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

- ▶ **Délégation de compétence accordée au Conseil d'Administration en vue de permettre l'augmentation du capital de la Société réservée aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe VALLOUREC, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

# 15<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

EXTRAORDINAIRE



## ► **Modification des statuts**

# 16<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

EXTRAORDINAIRE



## ► Pouvoirs en vue des formalités

# MERCI

---



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

25 mai 2023